



Département de la Manche – Canton de Granville

**Arrêté n° 2023-9599**

**Bal Populaire de l'ASAC  
Parvis de l'église**

Le samedi 17 juin 2023 à 18h30 au dimanche 18 juin 2023 à 1h

**La Maire de Saint Pair sur Mer,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L 131-4,

Vu le code de la route et notamment les articles R. 36, R 37 et R 225,

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière,

VU la demande de **Mme LEPROVOST Christelle, Présidente de l'association des commerçants ASAC**, en date du 11 avril 2023, sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'organiser un bal populaire le samedi 17 juin 2023 à 18h30 au dimanche 18 juin 2023 à 1h,

Considérant qu'il y a lieu, pour faciliter le bon déroulement de cette manifestation,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Mme LEPROVOST Christelle, Présidente de l'association des commerçants ASAC, est autorisé à organiser un bal populaire sur le parvis de l'église le samedi 17 juin 2023 à 18h30 au dimanche 18 juin 2023 à 1h sur le parvis de l'église,

**Article 3 :** Le bon ordre, la tranquillité et la sécurité seront assurés par les membres de l'association.

**Article 4 :** La matérialisation et la signalisation seront mises en place par les services techniques municipaux.

**Article 5 :** Les infractions aux dispositions du code de la route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne à :

- . M. le Commandant du Commissariat de Police de GRANVILLE
- . M. le Chef de Service de la Police Municipale de SAINT-PAIR-SUR-MER
- . M. le Chef de Corps du Centre de Secours de GRANVILLE
- . M. le Responsable des services techniques municipaux de SAINT PAIR SUR MER,
- . Mme la Directrice de l'Office Culturel de SAINT PAIR SUR MER,
- . M. le Chef de Poste de secours de SAINT PAIR SUR MER
- . Mme LEPROVOST Christelle, Présidente de l'association des commerçants

**Fait à St Pair sur Mer,  
le jeudi 4 mai 2023**

**La Maire,**



**Annaïg LE JOSSIC**